



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

COVID-19 : au stade 3 de l'épidémie, rien ne peut justifier d'exposer inconsidérément les enseignants et les élèves

Depuis jeudi 12 mars, date à laquelle le Président de la République a annoncé la fermeture des écoles pour cause d'épidémie de COVID-19, de nombreuses « informations » sur ce que devraient faire les enseignants du premier degré sont relayées dans les écoles du Val-de-Marne. **Aucune de ces « consignes », parfois fantaisistes, souvent contradictoires, voire exposant les collègues à des risques pour leur santé, et ne reposant bien souvent sur aucun texte réglementaire, n'émane d'une circulaire signée par la Directrice Académique du 94 ! Et pour cause : il n'y en a pas !**

On peut lire, par exemple, dans une note envoyée samedi 14 mars aux directeurs d'école par l'IEN de Bry-sur-Marne que « *Les enseignants qui doivent garder leur enfant à la maison doivent fournir une **attestation de l'employeur du conjoint indiquant qu'il lui est impossible de s'arrêter ... D'autres justificatifs pourraient être recevables en fonction de mon appréciation** ».* (sic)

Nous rappelons qu'à ce sujet, dans le BO, il est écrit dans l'article 5-2 : « *Les parents d'enfants de moins de 16 ans n'ont pas à se présenter sur leur lieu de travail et bénéficieront d'une autorisation d'absence.* »

Depuis vendredi soir, suite au conseil d'IEN, de crise, convoquée par la DASEN à 18h, les pressions s'accroissent. Le « bouche à oreille » semble être devenu le nouveau mode de gouvernance ... La majorité des IEN demande aux enseignants, AESH et psychologues (sauf parents d'enfants de moins de 16 ans et personnes à risque) de rejoindre leur poste de travail lundi matin et les jours suivants et ce jusqu'à nouvel ordre, faisant fi de toutes les consignes de prudence et des conséquences pour la santé des collègues !

Le SNUDI-FO 94 rappelle les CONSIGNES données vendredi soir par MADAME LA SECRETAIRE GENERALE DU RECTORAT REPRESENTANT LE RECTEUR D'ACADEMIE :

Vendredi 13 mars, au soir, au moment où la DASEN du 94 convoquait les IEN, Madame Thirard, Secrétaire générale du Rectorat, a pris contact avec notre fédération, la FNEC-FP-FO, pour « préciser les choses ». Elle s'est voulue rassurante quant à nos interrogations. Elle a indiqué qu'il fallait appliquer les consignes avec toute la souplesse nécessaire et a assuré la fédération de sa disponibilité pour appeler les chefs d'établissements en cas de problèmes dans la mise en œuvre donc **n'hésitez pas à faire appel au syndicat !**

Voici ses propos :

- *Les établissements ne sont pas fermés et restent ouverts pour réunions, conseils de classes (les élèves n'y participeront pas), formations, etc.*
- *Des réunions **peuvent** notamment avoir lieu lundi dans les établissements pour organiser les choses et présenter les diverses possibilités.*
- *L'accueil des élèves n'est pas assuré, sauf pour les enfants (de moins de 16 ans) des personnels soignants qui n'ont pas de possibilité de garde et qui sont accueillis dans leur établissement uniquement.*

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr - f snudifo94 - t @SNUDIFO94

Il faut donc prévoir la présence d'enseignants (parmi ceux qui n'ont pas leurs enfants à garde) pour les accueillir en faisant preuve de souplesse et "en tournant" : possibilité de les regrouper par niveau ou en mélangeant les niveaux selon les besoins et par groupes de 8.

Elle a donné comme indication "un Professeur des Écoles par école, en plus du directeur, par exemple".

- Possibilité aussi pour les enseignants qui le souhaitent de se rendre dans leur établissement pour bénéficier du matériel sur place.

Elle a mentionné le respect des équipes pédagogiques et du fait que chacun assurait la continuité des enseignements en fonction des instruments qu'il maîtrisait y compris documents-papier récupérables dans les établissements par les élèves ou familles non connectés.

Les consignes données vendredi par le Rectorat indiquent donc qu'il est indispensable de faire preuve de la plus grande souplesse, et que l'accueil des enfants des personnels hospitaliers dans les écoles n'entraîne pas l'obligation pour les enseignants d'y être tous présents lundi et les autres jours.

Ces consignes mettant en avant le volontariat pour ce qui concerne la présence dans les établissements ont d'ailleurs déjà été données par les DASEN du 93 et du 77.

Compte tenu de l'évolution de la situation et des annonces faites hier soir, le Ministre Blanquer, lui-même, a été contraint de dire ce dimanche 15 mars sur France-Info que **l'accueil des enfants des personnels hospitaliers dans les établissements scolaires se ferait par des professeurs volontaires.**

Le SNUDI-FO 94, attaché à la protection des personnels, rappelle que l'accueil des enfants de moins de 16 ans) des personnels soignants qui n'ont pas d'autre possibilité de garde dans leur établissement ne peut se faire que sur la base du volontariat et dans la stricte application des mesures sanitaires et d'hygiène précisées dans le plan national de lutte contre une pandémie grippale (acheminement de protection...).

Le SNUDI-FO 94, attaché à la défense des droits des collègues et au statut, rappelle que les directeurs ne sont pas chefs d'établissement. Ils ne sont en aucun cas responsables de l'application par leurs collègues d'ordres et de contre-ordres donnés, qui plus est le plus souvent oralement, par leur hiérarchie et qui donnent lieu à des applications sur le terrain relevant plus de l'improvisation la plus totale que de mesures réfléchies et adaptées à la situation actuelle !



Le SNUDI-FO 94 considère que, face à la crise sanitaire que connaît notre pays, la solidarité, particulièrement avec les personnels de santé, ne peut être confondue avec une pagaille généralisée, laissant les collègues sans aucune consigne écrite claire où en les exposant inconsidérément à des risques absolument non mesurés, sans aucune protection particulière. Cette situation inacceptable conduit à la généralisation de l'anxiété, à la démoralisation.

Les collègues présents dans les écoles doivent bénéficier de protections. C'est le minimum ! Et c'est la responsabilité de notre employeur de les fournir.

Répétons le : seuls les collègues volontaires (directeurs ou adjoints) sont présents dans les écoles demain lundi 16 mars.

UN CHSCTD exceptionnel se réunit lundi 16 mars après-midi, les représentants FO porteront les revendications et les exigences des personnels dans le strict respect de leurs droits réglementaires et statutaires !

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats – 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 – email : 94snudifo@gmail.com – internet : snudifo94.fr –  snudifo94 -  @SNUDIFO94